

HONORAIRES VENTE A PARTIR DU 01/04/2026

MANDAT SIMPLE		6,5 % TTC du prix de vente
MANDAT EXCLUSIF	DIFFUSION MLS 500 AGENCES	6 % TTC du prix de vente

MONTANT MINIMUM D'HONORAIRES	4 000 € TTC
------------------------------	-------------

HONORAIRES LOCATION A PARTIR DU 01/04/2026

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE	
Prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10.09 €TTC / m ²	Prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	1 Mois de loyer hors charges
Prestations réalisation état des lieux entrée	3.03 € TTC / m ²	Prestations réalisation état des lieux entrée	
		Prestation d'entremise et de négociation	

HONORAIRES GESTION A PARTIR DU 01/04/2026

GESTION DE VOTRE BIEN	7 % TTC
GARANTIE LOYERS IMPAYES	2.5 % TTC

Taux de TVA en vigueur 20%

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

ANM CONSO : 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES



104 Avenue de la Liberté 06220 GOLFE JUAN Tél. : 04.93.63.07.30

Site : www.lecuyer-riviera.com - Email : info@lecuyer-riviera.com

AGENCE IMMOBILIERE : TRANSACTIONS – LOCATIONS – GESTION

SAS au capital de 60 000 € - RCS ANTIBES 485 370 431

Carte professionnelle CPI0605 2016 000 004 776 – Caisse de Garantie GALIAN : 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS

Nous vous conseillons, c'est vous qui choisissez

BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES A partir du 01/03/2026

Lots d'habitation et stationnement soumis ou non soumis à la loi du 6 juillet 1989

1. A la charge du propriétaire (montant en TTC)

Recherche et mise en place du locataire	1 mois de loyer hors charges (minimum barème ALUR)	Comprenant : • Prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail (10,09€ / m²) • Prestations réalisation état des lieux entrée (3,03€ / m²) • Frais d'entremise
Location parking, box, garage et cave	Forfait	150 €
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers	Forfait annuel	60 €
Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	Forfait	150 €
Représentation du mandant, gestion des sinistres, des travaux, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations	A la vacation horaire	60 € / heure



réglementaires et législatives, etc...)		
--	--	--

2. A la charge du locataire (montant en TTC)

Prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10.09 € / m	
Prestations réalisation état des lieux entrée	3.03 € / m ²	
Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	Forfait	150 €

Lots commerciaux et professionnels

Recherche et mise en place du locataire	30% du loyer annuel HC et HT à répartir entre les parties
Honoraires de rédaction d'actes (pour chaque partie)	6,50% du loyer annuel HC et HT avec minimum de facturation 400€
Frais de mise en demeure	30 €

Taux de TVA en vigueur 20%



104 Avenue de la Liberté 06220 GOLFE JUAN Tél. : 04.93.63.07.30
 Site : www.lecuyer-riviera.com - Email : info@lecuyer-riviera.com
 AGENCE IMMOBILIERE : TRANSACTIONS – LOCATIONS – GESTION
 SAS au capital de 60 000 € - RCS ANTIBES 485 370 431

Carte professionnelle CPI0605 2016 000 004 776 – Caisse de Garantie GALIAN : 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS

Nous vous conseillons, c'est vous qui choisissez